

port clair et concis auquel il sut ajouter des explications des plus intéressantes. De la teneur de ce rapport des éloquentes et habiles discours de M. le juge Landry, des frères Hackett et Carleton, il est sorti un exposé si clair de la situation, que c'est presque sans discussion et par un vote de 161 contre 8 que la question fut réglée d'une manière qui devra satisfaire tous ceux qui y sont concernés.

La résolution adoptée à cet effet comporte les faits suivants.

Le même Comité qui avait étudié la question légale est constitué en délégation qui devra se rendre auprès du Conseil Suprême lors de sa Convention à Montréal, exposer la situation, et prier le Conseil Suprême d'accorder au Conseil du Canada tels amendements à la Constitution qui lui permettront de transiger ses affaires tout en se conformant aux exigences de la loi d'Ontario. Ce même Comité devant aussi, après ces démarches, faire telles autres démarches auprès des gouvernements Fédéral ou locaux, qui tendront à obtenir la législation voulu pour placer sur un pied d'égalité les membres résidents des différentes provinces.

Différents amendements à la constitution furent recommandés. Nous aurons occasion de les faire connaître en entier bientôt.

L'élection des officiers eut ensuite lieu avec le résultat suivant :

Président, O. K. Frazer, Brockville, Ont.

1er Vice-Président, juge Landry, Dorchester, N. B.

2e Vice-Président, Hackett, M. P. P., Stanstead, Qué.

Trésorier, McKee, Windsor, Ont.

Secrétaire, S. R. Brown, London, Ont.

Com.-Ordon., Martineau, Lévis, (Qué.)

Sentinelle, E. J. O'Reilly, Toronto, Ont.

Syndics, Rév. Père Bardou, Cayuga, Ont.; Lassalie Gravelle, Ottawa, Ont.; P. J. O'Keefe, St-Jean, N. B.

Comité des lois, Coffe, Guelph, Ont.; juge Rouleau, Calgary, Terr. N. O.; Carleton, St-Jean, N. B.

Comité des Finances, Ronan, Hamilton, Morrison, Québec; Boyle, Ontario.

Représentants au Conseil Suprême, Dowdall, Almonte; O'Conner, Stratford; juge Rioux, Sherbrooke.

Substituts, Hébert, Trois-Rivières; Galvin, Almonte; Finn, Montréal.

L'endroit où devra se tenir la prochaine Convention fut à l'unanimité choisi et en 1892, le Conseil se réunira à St-Jean, N. B.

La Convention s'est ajournée vendredi matin, après trois jours et presque trois nuits d'un travail assidu.

## Elections

Dans chacune des Succursales de notre Union St-Joseph, l'élection ou choix des officiers devant composer le Comité de Régie doit avoir lieu, aux termes du Règlement les premiers dimanche d'avril et d'octobre. Il faudra donc faire, dimanche, le 2 octobre prochain, cette chose plus

importante qu'on ne le croit généralement—les élections.

Les Succursales formées depuis un certain temps ont l'expérience et sont censées connaître la manière de procéder qui est d'ailleurs très simple. Tous ceux qui font partie du Comité depuis l'avant dernière élection sont sujets à élection nouvelle. Mais ceux-là qui auraient été élus depuis la dernière élection semestrielle d'avril ou d'octobre en remplacement d'un démissionnaire, ne *tiennent leur charge* que jusqu'à l'expiration du temps pour lequel tel démissionnaire avait été nommé : ils sont *éligibles* quand même ils n'auraient été nommés que depuis un mois.

Dans les succursales nouvellement formées ou qui n'ont pas encore procédé à des élections il faut tirer au sort pour connaître les noms des six membres à sortir. Rien de particulier pour ce tirage au sort : l'important est de procéder d'accord et au gré du plus grand nombre. Les remplaçants de ces six *malheureux* tiendront leur charge durant toute l'année à suivre ou jusqu'à leur remplacement s'il y a un remplacement durant l'année ; les autres restant seront sujets à élection dès le semestre suivant. Puis, pour répéter ce que nous avons dit ci-haut, dans le cours des semestres, les remplaçants tiennent leur charge durant le temps pour lequel le remplacé avait été nommé. Pour les autres renseignements, nous renvoyons à l'art. 37 et suivants :

Nous ne saurions trop insister pour un choix judicieux d'hommes éclairés et de bonne volonté. Nous ajoutons que le moment des élections est un moment solennel et dont, bien souvent, le lendemain dépendra.

Il faut se rendre à l'assemblée sans parti pris d'injustice ou de faveur, sans arrière pensée de *protection* ou de rancune comme sans ambition personnelle. Il faut laisser à la porte tout ce qui ne regarde pas l'Union St-Joseph, tous ces bruits du dehors—qui n'ont absolument rien à faire avec la Société.

En assemblée, je dois à mon voisin la considération, le respect et la cordiale amitié que je lui ai refusé dans des discussions, sur un autre terrain, de questions irritantes. La fraternité et la charité chrétiennes règnent là en maîtresse.....

Nous invitons toutes les succursales à nous transmettre au plus tôt les noms de leurs officiers, surtout ceux des Présidents et Secrétaires-trésoriers dont nous ferons une liste que nous avons l'intention de reproduire chaque semaine dans l'*Echo*. De cette façon, tous et chacun de nos confrères pourront se connaître et correspondre plus facilement.

## Comité de Régie

LUNDI, 26 SEPT. 1892.

Présidence de Henri Langelier, 1er vice-président.

Présents, M. M. J. Benoit, L. Cordeau, J. B. Hevey, J. Leduc, J. Bernard, F. Lajoie, J. Marsan, J. H. Morin.

Après lecture et sur proposition

de M. Joseph Marsan, appuyé par M. J. B. Hevey, le dernier rapport est approuvé.

Application pour bénéfices de M. Pierre Lussier, 7 septembre.

Résolu de payer aux malades suivants tout ce que requis ayant été fourni.

Pierre Lassier, du 7 septembre au 20 Septembre, \$3.00.

Louis Laporte, du 12 septembre au 26 septembre, \$6.00.

Joseph Caban, du 12 septembre au 26 septembre, \$6.00.

Jean-Baptiste Brunelle, du 12 septembre au 26 septembre, \$6.00.

Octave Lajoie, du 12 septembre au 26 septembre, \$6.00.

F. X. Burque, du 12 septembre au 26 septembre, \$6.00.

Irénée Choquette, du 12 septembre au 26 septembre, \$6.00.

Osius Langevin, du 29 août au 5 septembre, \$3.00.

Alfred Tanguay, du 12 septembre au 26 septembre, \$6.00.

Ovila Côté, du 12 septembre au 26 septembre, \$6.00.

J. de Langis, du 12 septembre au 26 septembre, \$6.00.

Bénoni Labonté, du 9 septembre au 26 septembre, \$4.00.

Et le Comité s'ajourne.

## Les religions aux Etats-Unis

D'après les chiffres recueillis par le Surintendant R. P. Porter, chef du bureau des statistiques, il y a aux Etats-Unis 150 religions parfaitement distinctes les unes des autres.

Les Presbytériens, pour leur part, sont divisés en dix sectes qui pratiquent des dogmes différents : ils possèdent 12,483 églises et comptent 1,278,815 communiants.

Les Baptistes forment de nombreuses sectes qui invoquent les bénédictions divines dans 39,412 églises.

Les Congrégationalistes ont 4,726 églises et 712,771 communiants.

Les Luthériens, de leur côté, ont 6,559 églises et 1,199,514 communiants.

Les Méthodistes sont les plus nombreux des différentes branches protestantes, avec leurs 44,244 églises et 4,255,377 pratiquants.

Les catholiques romains ont 8,776 églises et sont au nombre de 6,350,045 communiants.

Le nombre total des membres des différentes dénominations religieuses se monte à 20,347,464 et leurs différentes églises possèdent pour \$636,125,704 de propriétés, sans comprendre les écoles, les presbytères, etc.

L'église catholique occupe la première place, ayant des propriétés pour \$118,000,000.

L'église méthodiste épiscopaliennne vient ensuite avec des propriétés pour \$96,000.

L'Eglise luthérienne occupe le troisième rang.

Les sectes de race noire, qui comptent 3,000,000 de membres, possédant pour \$3,000,000 de propriétés.

Les protestants épiscopaliens, au nombre de 500,000 personnes seulement, sont proportionnellement les

plus riches, ayant une valeur de \$73,000,000 de propriété.

On compte 150,000 juifs et 106,000 quakers.

Les communautés religieuses sont au nombre d'environ 300 et renferment 30,000 âmes.

Les mormons progressent rapidement et comptent à peu près 66,000 âmes avec des propriétés pour \$10,000,000. Ils sont répandus dans tous les Etats, mais on ne sait pas s'ils pratiquent la polygamie.

## Rapport des Succursales Bureau etc, pour le mois d'août.

### Ste-Madeleine

Balance de juillet.....\$20.80  
Recette d'août..... 30.60

Ensemble..... \$51.40  
Payé à Sec.-trés. gén...\$18.50  
Aux malades..... 12.00  
Frais de port..... 0.10

Ensemble..... \$30.60

Reste en mains..... \$20.80

### St-Théodore d'Acton

Balance de juillet..... \$20.25  
Recette d'août..... 29.30

Ensemble..... \$49.55  
Payé Rév. E. Decelles \$15.00  
Adolphe Morin..... 3.00  
Victor Tanguay..... 3.00  
Frais de post..... 13

Ensemble..... \$21.13

Reste en mains..... \$28.42

### La représentation

Recette d'août..... \$11.40  
Payé à Sec.-trés. gén... 11.40

Reste en mains..... \$00.00

Les rapports des autres endroits nous étant parvenus trop tard dans le cours du mois de septembre, nous ne pouvons en faire aujourd'hui la publication.

## BIBLIOGRAPHIE

[Voir annonce L. A. Choquet et frère]

*L'Élu du Peuple*, par Joseph Maurain, avec un *Avant-Propos* de M. Edouard Drumont, 1 vol. in-12, prix franco : 2 francs.

Les élections municipales sont terminées. Chacun peut, d'ores et déjà, prévoir ce que seront nos élus, en lisant l'ouvrage plein d'actualité publié par M. Téqui.

Ouvrage à scènes variées : tantôt émouvantes, dramatiques ; tantôt délicieuses, tendres, ravissantes ; souvent rehaussées de philosophie, embaumées de piété, de littérature, embrasées de patriotisme et d'amour ; toujours d'un intérêt vif, captivant, qui saisit le lecteur à la première page et le pousse, dans une activité fiévreuse, jusqu'à la dernière, ne lui laissant qu'un regret : celui de laisser sitôt ce beau livre.

La figure de *Valentin Ducrest*, le député socialiste, *L'Élu du Peuple*, fait passer le lecteur par toutes les tranches de l'admiration, de la pitié, de la compassion, de la colère et enfin du remords, car cet élu ne tient aucune de ses promesses.